

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE / CLIENTÈLE INDIVIDUELLE :

## **PARTICIPATION:**

La pratique de nos activités nécessite une bonne santé, l'absence de contre indication médicale à la pratique de l'activité choisie, le respect des âges minimum requis et des conditions indiquées ci-après.

**Activités d'Eaux Vives et Nautiques :** il est obligatoire de savoir nager 50 mètres minimum et de s'immerger.

**Activités Vélo et VTT:** il est obligatoire de savoir faire du vélo.

Il faut cependant être conscient des risques inhérents à l'ensemble de nos activités: chaque participant devra se référer à son encadrement par les professionnels.

## **MINEURS:**

Autorisation Parentale ou Collective: Pour tout mineur non accompagné et quelle que soit l'activité pratiquée, l'autorisation parentale ou l'autorisation collective, pour toute structure nous confiant des mineurs, est obligatoire.

## **ENCADREMENT:**

Nos moniteurs, accompagnateurs et guides sont diplômés d'Etat dans leurs spécialités. Toute participation aux activités est soumise à leur appréciation en fonction des aptitudes morales, physiques et sportives des participants.

## **SECURITE:**

Avant chaque départ, un briefing sur l'utilisation du matériel et les règles élémentaires de sécurité est réalisé. La faisabilité de tout programme est soumise à l'appréciation des moniteurs, accompagnateurs et guides, en fonction des conditions météorologiques et de l'aptitude des participants.

## **MATERIEL FOURNI:**

Equipement et matériel homologués et conformes aux normes de sécurité sont mis à disposition. Une liste du matériel personnel à prévoir vous sera également remise.

## **CONDITIONS METEOROLOGIQUES:**

La majorité de nos activités se réalisent en plein air. Les conditions météorologiques ne sont en aucun cas une cause d'annulation. Dès lors que l'activité est assurée par Anney Aventure, aucun remboursement ne sera effectué.

## **EFFETS PERSONNELS:**

Anney Aventure décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol de vos effets personnels. Les objets de valeurs sont fortement déconseillés.

## **ASSURANCE:**

Anney Aventure possède une Responsabilité Civile Revente d'Activités. Chaque participant doit obligatoirement disposer d'une assurance Responsabilité Civile Individuelle, avec l'option Assistance Rapatriement. La sécurité et les mesures préventives étant nos préoccupations premières : solution d'assurance possible auprès d'Anney Aventure (nous consulter).

## **MODALITES D'INSCRIPTION ET REGLEMENT:**

Les réservations s'effectuent auprès de nos bureaux de vente, en fonction des disponibilités.

Toute inscription ne sera prise en compte qu'à réception :

- D'une confirmation écrite (courrier ou email)
- De votre règlement du montant total à recevoir à la réservation

Par votre inscription vous reconnaissez avoir été informé et acceptez nos conditions générales de ventes.

Dans le cadre d'un groupe ou de l'inscription de plusieurs personnes, le souscripteur s'engage à faire connaître et approuver les informations et conditions générales de vente et toute documentation à l'ensemble des participants.

## **ANNULATION:**

### **1-Du fait du client:**

- Toute annulation de votre part doit nous parvenir au plus tard 72h avant la date du début de l'activité. Dans ce cas, le montant versé sera soit conservé à titre d'avoir pour une prochaine activité, soit remboursé.
- Tout désistement ou annulation à moins de 72 heures ne donnera lieu à aucun remboursement.
- En cas d'impossibilité d'effectuer l'activité, vous pouvez nous proposer une autre personne à la condition qu'elle remplisse les mêmes conditions sans présumer des frais de réservation déjà engagés à votre nom, qui de ce fait resteraient dûs. Vous êtes tenu de nous en informer au plus tard 2 jours avant l'activité.
- Toute prestation interrompue ou non consommée du fait du participant ou du souscripteur, quel qu'en soit le motif, ne sera pas remboursée.
- Annulation du fait de la météo: cf. conditions météorologiques

Cas de force majeure :

En cas d'annulation pour blessure, hospitalisation, ou décès d'un proche, il faudra nous prévenir au plus tard le jour-même de l'activité et nous fournir un certificat médical sous 48h, ou un certificat de décès, afin de pouvoir prétendre à un remboursement. Dans le cas contraire, Anney Aventure sera dans l'obligation de facturer l'ensemble des prestations réservées.

### **2-Du fait d'Anney Aventure:**

En fonction des conditions météorologiques ou de sécurité, Anney Aventure, les moniteurs, les accompagnateurs et les guides peuvent être amenés à modifier le programme et donc à proposer des activités de remplacement. Dans ce cas, les participants seront libres d'accepter le nouveau programme proposé ou d'annuler la réservation. Si l'annulation est décidée, les participants seront intégralement remboursés sans pouvoir prétendre à aucune autre indemnité supplémentaire.

Si Anney Aventure se trouve dans l'obligation totale d'annuler un départ pour quelques raisons que ce soit, une autre date sera alors fixée d'un commun accord entre les parties. Si aucun accord n'est trouvé, les participants seront intégralement remboursés sans pouvoir prétendre à aucune autre indemnité supplémentaire.

## **LE PRIX COMPREND:**

Le prix comprend l'activité prévue au programme, l'encadrement sur l'activité par un ou des professionnels, et le prêt du matériel spécifique à celle-ci, sauf mention contraire. Sauf disposition contraire indiquée, le forfait de base ne comprend pas les suppléments ni les dépenses à régler sur place.

La renonciation du client à certains services ou à certaines prestations compris dans le forfait, ne pourra donner lieu à aucun remboursement ou avoir.

## **DROIT À L'IMAGE:**

Il est possible que des photos ou des vidéos soient prises lors des activités.

En acceptant les Conditions Générales de Vente ici présentées, le client accepte que des photos ou vidéos puissent être prises lors de son activité avec Anney Aventure. Seule Anney Aventure est autorisée à utiliser ces images dans le cadre de la promotion de ses activités. Les droits cédés sur l'image du client sont valables sur tout support existant ou à venir et par tout procédé existant ou à venir (livres, brochures, guides, photos, CD-rom, CD-photo, DVD, internet, etc...).

Le client renonce expressément à toute contrepartie pécuniaire au titre de cette autorisation.

## **JURIDICTION COMPETENTE:**

Tout litige relatif à l'exécution, à l'interprétation et/ou à la terminaison de la réservation, faute d'être résolu à l'amiable entre les parties dans un délai maximum de quinze (15) jours, sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce d'Annecy.

## **PROGRAMME TOUT COMPRIS (avec hébergement, transport ou restauration):**

Rando Attitude Organisation N° d'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours IMO74110002

Siège social : 11, Avenue de la république, Cran Gevrier, 74 960 ANNECY

